



Le bon samaritin

Vous circulez sur le chemin du lac Écho et il neige abondamment.

Une voiture est immobilisée sur le toit dans le fond d'un ravin et son conducteur y est coincé. Vous descendez de votre véhicule. Il n'y a ni remorque, ni policier. Le moteur de l'automobile accidentée tourne à plein régime. À travers le voile de flocons blancs, vous voyez le moteur crépiter. Le conducteur a la tête en bas et il est retenu à l'envers par sa ceinture de sécurité qui tout en le soutenant l'étrangle.

Des flammes commencent à s'échapper du moteur. Il faut détacher le malheureux. Comme vous venez pour vous exécuter vous constatez que son ventre est une plaie béante. Le détacher risque de le tuer mais d'autre part la voiture commence à prendre en feu.

Vous vous demandez quelle responsabilité vous encourez si vous portez secours. Que faire?

Vous pouvez intervenir l'esprit tranquille. En effet, la personne qui porte secours à autrui n'encourt pas de responsabilité à moins que le préjudice qu'elle cause à la personne aidée ne soit dû à sa faute intentionnelle ou lourde; la faute lourde est celle qui dénote une insouciance, une imprudence ou une négligence.

C'est l'article 1471 du Code civil du Québec qui prévoit cela: « La personne qui porte secours à autrui ou qui, dans un but désintéressé, dispose gratuitement de biens au profit d'autrui est exonérée de toute responsabilité pour le préjudice qui peut en résulter, à moins que ce préjudice ne soit dû à sa faute intentionnelle ou à sa faute lourde.»

Cet article est de droit nouveau. Il date de 1994. Il vise à favoriser le civisme et le bénévolat, en permettant aux personnes qui agissent en « bon samaritin » d'être exonérées de toute responsabilité pour des erreurs de bonne foi ou des fautes « légères » commises dans l'accomplissement d'actes socialement bénéfiques.

Autrefois, nombre d'initiatives privées en provenance d'organismes charitables ou de personnes désireuses de venir en aide à autrui étaient freinées par la perspective de poursuites ou de condamnation en cas de préjudice causé par leur action. Certes, les principes de base de la responsabilité civile permettaient de tenir compte des circonstances entourant le fait générateur du préjudice. Mais l'assimilation d'une simple erreur commise de bonne foi à une faute demeurerait toujours possible.

La règle posée par l'article 1471 du Code Civil vient mettre un terme à ces difficultés et, ainsi, permettre à d'heureuses initiatives d'atteindre leur pleine mesure.

Not' Journal

Jacinthe Laliberté
jacinthe.laliberte@journaldescitoyens.ca

La Journée internationale des bénévoles aura lieu le 5 décembre sous le thème Merci aux bénévoles de créer des liens dans la collectivité. Or, mettre en lumière le travail des bénévoles qui, de près ou de loin, participent à la production mensuelle du Journal des citoyens est un incontournable.

Le bénévolat est un don de soi ou comme le dit si bien la littérature « un don librement consenti ». Et, doucement, lentement, un lien étroit se dessine entre la collectivité, nos lecteurs et les bénévoles. Après vingt-deux années de publication, offrir une information de qualité est une préoccupation de tous les instants.

Avant de lire tout article, prenez connaissance des noms dans le cartouche, en bas de la page 4. Là se trouvent les noms de certains d'entre nous qui participent régulièrement à la publication de ce journal communautaire. Par la suite, dressez votre propre liste des auteurs de chacun des articles. Vous serez surpris par le nombre de journalistes qui vous desservent.

Le mois de novembre est un mois où généralement tout est calme, et où se camoufler dans nos douillettes maisons, à l'abri du froid, devient presque obsessionnel.

Mais ce froid n'est aucunement intervenu en cette soirée de l'Halloween. Photos à l'appui, une initiative locale de citoyens de Sainte-Anne-des-Lacs a démontré que l'union fait la force et la joie de tous, petits et grands. Les articles *La Fête de l'Halloween, comme les enfants l'aiment* et *l'Halloween, fais-moi peur*, accrocheront encore quelques instants les adeptes de cet événement.

L'actualité, ce mois-ci, se soustrait à cette règle de retranchement, évoquée précédemment, en vous présentant un sujet de l'heure, le déclin voire la déchéance de la langue française. Le plaidoyer de la chronique *Histoire et actualité* est un rendez-vous à ne pas manquer. La dégringolade du patrimoine musical québécois y est aussi mentionnée. Qui en sont les responsables? Certains en seront étonnés. Sur la même ligne de pensée, la section *Mots et mœurs*, explique la provenance de notre langue. Sans aucune consultation préalable avec le maître d'œuvre du plaidoyer, l'auteur de *La langue de chez nous* discourt sur la musicalité de la langue et de la vraie musique qui, selon lui, définit notre langue. Comme celle-ci se meurt lentement, la musique en perd aussi quelques notes. Lire *Pleurer Bécand* vous reconciliera peut-être. À votre lecture, valeureux citoyens...

L'aspect économique, ce mois-ci, a été traité sous deux formes. La première, *Entreprendre autrement*, explique un possible revirement économique par un modèle entrepreneurial qui ferait la différence dans notre économie québécoise et tout particulièrement dans la MRC des Pays-d'en-Haut. L'autre soulève la problématique du *Sous-financement provincial dans les Laurentides*. Ce sujet, d'ailleurs, a été débattu par le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPÉRL) lors du symposium Laurentides. Espaces verts, contrôle intérimaire, le devenir des Municipalités. Autant de sujets traités, autant de réponses recherchées.

Pour faire suite à cette préoccupation qu'est la protection de la nature dans les Laurentides, un panel d'experts s'est tenu à Sainte-Anne-des-Lacs sous le thème de *l'Accès à l'eau pour tous*. Ces experts ont essayé de répondre aux nombreuses préoccupations des citoyens. Ont-ils réussi? Lire est répondre à cette question.

L'art d'aider les autres. *Le défi tête rasée* et *Soupe et compagnie*, deux événements dont la réputation n'est plus à refaire. L'un soutient la cause de Leucan et l'autre, les personnes victimes d'isolement. Lire *Soupe et compagnie*, ouvre la porte à un bon repas à bon prix.

Diffusions Amal'Gamme, dans sa série *Jeunes virtuoses*, avec un duo flûte et guitare, apporte douceur et délice. Ce parfum musical se poursuit avec un autre duo de flûte et clavecin, dans la série *Les Grands classiques*. Finalement, une pianiste à la signature unique, Janelle Fung, est présentée dans le cadre des *Grands classiques*. Les amateurs de musique classique seront comblés.

Un nouveau collaborateur pour la chronique *Sorties culturelles* retiendra votre attention avec *De la chanson au théâtre... de belles sorties*. Cette lecture vous conduira au Théâtre du Patriote pour une soirée avec *Brel et Barbara* ainsi qu'avec la présentation d'une pièce de théâtre *Le grand virage*.

À près d'un mois de Noël, ayons *Un regard écologique et soyons le plus vert possible*: des suggestions à profusion à mettre en action.

Une reconnaissance toute particulière aux bénévoles et collaborateurs du *Journal des citoyens*. Un coup de chapeau en attendant de vous serrer la main!



Maison
d'Entraide
de Prévost

Mot de reconnaissance

Cette année marque le départ à leur 2^e retraite de plusieurs femmes extraordinaires qui ont consacré beaucoup de leur temps à la Maison d'Entraide de Prévost. En effet, Micheline Lamond, Claire Boisvert, Louise Vezeau et Dominique Tremblay ont terminé leur mandat sur le conseil d'administration en octobre dernier.

Nous croyons que ces femmes méritent qu'on exprime publiquement notre gratitude pour leur dévouement et leur implication dans notre communauté. Au fil des ans, elles ont fait face à des défis et des obstacles, mais elles ont surtout obtenu plein de « petites victoires » et d'innombrables sourires. Elles ont fait face à chacun de ces événements avec

aplomb et une attitude positive qui a résonné dans toute notre organisation et qui a maintenu l'engagement de tous.

La guignolée

Nous préparons notre guignolée, un événement qui nous tient à cœur!

- Date: 3 décembre 2022
- Lieu: Maison d'Entraide de Prévost, 788, rue Shaw, à Prévost.

Pour ceux qui ne peuvent être présent le 3 décembre, venez porter vos denrées et/ou dons en tout temps au cours du mois de novembre et décembre à la Maison d'Entraide de Prévost.

Lyne Bérubé, coordonnatrice et Lara Gasoi, communication



Heures d'ouverture: Lundi, de 13 h à 16 h; du mardi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

788, rue Shaw, Prévost, Qc, J0R 1T0. Tél.: 450-224-2507
maisonentraideprevost@videotron.ca
www.maisonentraideprevost.org



Suivez-nous sur Facebook

JOURNAL
des
citoyens

PRÉVOST - PIEDMONT - SAINTE-ANNE-DES-LACS
www.journaldescitoyens.ca

Mission :

Le *Journal des citoyens* est né du besoin exprimé par un grand nombre de citoyens, de se doter d'un journal non partisan, au service de l'information générale et communautaire. Société sans but lucratif, il est distribué gratuitement dans tous les foyers des municipalités de Prévost, Sainte-Anne-des-Lacs et Piedmont.

Les Éditions prévostaises ont choisi la gare, symbole de l'activité communautaire, comme quartier général du *Journal des citoyens*.

AVIS :

Outre la publication exceptionnelle d'un éditorial, les articles sont la responsabilité de leurs auteurs et n'engagent d'aucune façon le *Journal des citoyens*.

Tous les textes (article, opinion, annonce d'événements ou communiqué) doivent être accompagnés du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur.

La conception des annonces du *Journal des citoyens* est incluse dans nos tarifs. Toute reproduction en tout ou en partie des textes, des photos ou des annonces est interdite sans la permission écrite du *Journal*.

Les Éditions prévostaises
C.P. 603, Prévost, Qc, J0R 1T0
Tél. : 450 602-2794

Rédacteur en chef et directeur :
Michel Fortier, tél. : 450 602-2794
redaction@journaldescitoyens.ca

Coordination aux finances :
Sophie Heynemand, tél. : 450 530-8000
sheynemand@journaldescitoyens.ca

Conseil d'administration et collaborateurs créatifs :

Jacinthe Laliberté (présidente), Carole Bouchard (secrétaire), Sophie Heynemand (trésorière), Benoît Guérin, Odette Morin, Yvan Gladu, Yves Briand, Daniel Machabée, Yvon Blondin, Lyne Gariépy, Anthony Côté et Carole Trempe.

Révision des textes :

Gleason Théberge et Monique Ménard.

Journalistes :

Émilie Corbeil
emilie.corbeil@journaldescitoyens.ca
Jacinthe Laliberté
jacinthe.laliberte@journaldescitoyens.ca

Webmestre :

Alain Boisclair : info@alainboisclair.com

Facebook : journaldescitoyens

Direction artistique et infographie: Carole Bouchard

Représentante publicitaire :

Lise Pinard, tél. : 514-894-1678
lisepinard@journaldescitoyens.ca

Imprimeur : TC Transcontinental

Tirage certifié : 11 200 exemplaires

Distribution : Postes Canada : médiaposte

Dépôt légal :

- Bibliothèque nationale du Québec
- Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 1496-2497 *Journal des citoyens*

Le *Journal des citoyens* reçoit l'appui de :

